



**Centre
de services scolaire
des Îles**

Québec



PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles, tenue en ligne le 26 août 2026 à 19h, sous la présidence de madame Amélie Farrah et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Sont présents, présentes,

P1– vacant	E6– OUELLET-M., Nathaël	MC11– vacant
P2– FARRAH, Amélie	E7– CHIASSEON, Marie-Josée	MC12– CHEVARIE, Céline
P3– vacant	E8– vacant	MC13– vacant
P4– GAGNÉ, Chantal	E9– BERGERON, Cédric	MC14– LEBLANC, Marie-Christine
P5– LAPIERRE-R., Anna	E10– NADEAU, Annick	MC15– PAQUETTE, Martin
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent
E = Employé (e)
ECSV = Employé cadre sans droit de vote
MC = Membre de la communauté

Absence :

La directrice générale, madame Isabelle Gilbert, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

Une (1) personne du public assiste à la réunion.



Madame Amélie Farrah souhaite la bienvenue à tous, il est 19h04. Confirmation que le quorum est atteint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, appuyé par madame Annick Nadeau, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum (LIP 160) et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juin 2026;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Nominations, prestations de serment et déclarations d'administrateurs;
5. Dépôt de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) CSSI-MEQ 2026-2027;
6. Calendrier des rencontres du CA 2026-2027;
7. Autorisation de paiement Cégep GÎM – Service aux entreprises (SAE) regroupé;
8. Amendement à la *Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*;
9. Correspondance;
10. Affaires diverses;
11. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
12. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-040)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juin 2026

Il est proposé par madame Marie-Josée Chiasson, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-041)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Nominations, prestations de serment et déclarations d'administrateurs

Art. 143.3. Loi sur l'instruction publique

Les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans.

Des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie.

Les membres désignés entrent en fonction le 1^{er} juillet suivant leur désignation, à l'exception de ceux visés au paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 143, qui entrent en fonction au fur et à mesure de leur désignation. Ils doivent, dans les 30 jours de leur entrée en fonction, prêter le serment devant le directeur général du centre de services scolaire, ou la personne qu'il désigne, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. Une entrée de la prestation de ce serment est faite dans le livre des délibérations du centre de services scolaire.

Art. 4. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.



Les sièges 9 (personnel d'encadrement), 10 (personnel de direction d'établissement) et 15 (membre de la communauté, 18-35 ans) du conseil d'administration étaient en élection au mois de mai dernier.

Les nominations de monsieur **Cédric Bergeron** (siège 9) et de madame **Annick Nadeau** (siège 10) ont été entérinées par leurs pairs, conformément à la *Loi*, à la suite du dépôt de leur candidature.

Quant à la candidature de monsieur **Martin Paquette** (siège 15), elle a été retenue par les membres parents d'élèves ainsi que par les membres représentant le personnel.

Les trois mandats sont d'une durée de trois ans et se termineront le 30 juin 2029.

Conformément à l'article 143.3 de la *LIP*, ces trois administrateurs ont dûment prêté serment devant la directrice générale du Centre de services scolaire des Îles, madame Isabelle Gilbert, dans les délais prescrits.

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie*, ces trois administrateurs ont aussi signé et déposé une déclaration de conformité en date de la présente séance.

À noter que les cinq sièges suivants sont toujours vacants :

- Siège 1 (District 1, Iris-NDSC);
- Siège 3 (District 3, Stella-Maris);
- Siège 8 (Personnel de soutien);
- Siège 11 (Gouvernance, éthique, gestion des risques, gestion des RH);
- Siège 13 (Milieu communautaire, sportif ou culturel).

5. Dépôt de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) CSSI-MEQ 2026-2027

Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs (CSSI, 1.3) – Conseil d'administration	
8	Conclure une entente avec : un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec, un ministère ou un organisme du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une autre province

Puisque l'EGI devait être signée et transmise à la ministre de l'Éducation au plus tard le 20 août 2026, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles avait délégué à la directrice générale du CSSI le pouvoir de la signer.

L'EGI est conclue conformément à l'article 214.4 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I - 13.3). Elle établit les orientations, les objectifs et les cibles qui guideront le déploiement de l'offre de services du CSSI pour la période visée.

Les membres du CA ont reçu une copie du projet d'entente avant sa signature. La version officielle, dûment signée par les deux parties, est déposée aujourd'hui.

Cette entente comporte notamment les éléments suivants :

Gouvernance et performance

- Performance du réseau;
- Orientations stratégiques;
- Respect des encadrements et des règles budgétaires;
- Mise en œuvre de pratiques de gestion performantes;
- Intégrité dans la gestion des ressources.

Réussite éducative et bien-être

- Réussite éducative;
- Atteinte des cibles du PEVR;
- Mise en œuvre de pratiques collaboratives performantes;
- Offre de PPP;
- Encadrement de l'enseignement et de l'évaluation;
- Réponse aux besoins des élèves;
- Lutte contre la violence et l'intimidation et promotion des bonnes pratiques;
- Valorisation de la mise en œuvre des recommandations de l'Institut national d'excellence en éducation (INEÉ).



Main-d'œuvre

- Formation continue du personnel enseignant;
- Suivi des fins d'emploi et processus de documentation.

Numérique et données de gestion

- Utilisation des outils visant à prévenir le décrochage scolaire;
- Mise en œuvre des processus de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité de l'information;
- Déploiement de *Clic école*;
- Qualité des données transmises au ministère de l'Éducation.

Infrastructures scolaires

- Priorisation stratégique des travaux de maintien d'actifs et d'entretien.

Financement

- Gestion efficace et responsable des allocations et des investissements.

Transport scolaire

- Continuité et optimisation des services.

Indicateurs nationaux et cibles locales et nationales du CSSI

- Suivi des résultats et de l'atteinte des cibles.

Indicateurs nationaux et cibles locales / nationales Centre de services scolaire des Îles

INDICATEURS		
Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)		
	Cibles locales 2026-2027	Cibles nationales 2026-2027
1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	84 %	86,8 %
2 Taux de réussite des garçons	84,3 %	82,5 %
3 Taux de réussite des EMDAA	72,5 %	63,8 %
4 Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public)	81,1 %	80 %
5 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 5 ^e année du primaire	73,7 %	75 %
6 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire	79,7 %	75 %
8 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	70,1 %	84,9 %
11 Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	66 %	75 %
12 Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	100 %	100 %

A noter que les indicateurs nationaux sont présentes conformément au Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation

6. Calendrier des rencontres du CA 2026-2027

Le calendrier des réunions ordinaires publiques pour l'année 2026-2027 est le suivant :

- 26 août 2026
- 23 septembre 2026
- 3 novembre 2026
- 15 décembre 2026
- 26 janvier 2027
- 27 avril 2027
- 15 juin 2027

Veuillez noter que des réunions extraordinaires peuvent être ajoutées au besoin.



7. Autorisation de paiement CÉGEP GÎM – Services aux entreprises (SAE) regroupé

Présentation des bilans financiers 2024-2025 et 2025-2026 des services offerts par le Service aux entreprises (SAE) regroupé, le tout en vertu de l'entente 2023-2026 :

2024-2025

À verser par le Centre de formation des adultes

10 270,00 \$	Lancement d'entreprise de 330 h, pour équiv. de 1,1 ETP (à confirmer au Bilan 5)
12 833,00 \$	Lancement d'entreprise de 330 h (mesure 15550 – Petits groupes – 3 élèves)
13 008,00 \$	Francisation (6 504 \$ x 2 trimestres)
155 979,00 \$	Formation de base en entreprise (mesure 15194*)
192 090,00 \$	

À recevoir au Centre de formation des adultes

25 000,00 \$	Montant de remise, selon entente 2023-2024 (et suivantes)
1 142,00 \$	Ajustement rétroactif 2023-2024 en lien avec financement validé MÉQ des ETP (Lancement d'entreprise : 10 270 \$ attendus vs 9 128 \$ reçus)
3 191,00 \$	Adhésion 2024-2025 FQR – Formation Québec en réseau (facture du 20.08.2024)
1 903,00 \$	Adhésion 2024-2025 FCSSQ-TRÉAQ (facture du 20.08.2024)
31 236,00 \$	

160 854,00 \$

Montant à verser par le CSSI (CFA) à Groupe Collegia sur présentation de facture au 30.06.2025, avec ajustement ultérieur à considérer si écarts dans le financement obtenu

2025-2026

À verser par le Centre de formation des adultes

0,00 \$	Lancement d'entreprise de 330 h, pour équiv. de 1,1 ETP (à confirmer au Bilan 5)
0,00 \$	Lancement d'entreprise de 330 h (mesure 15550 – Petits groupes – 3 élèves)
13 008,00 \$	Francisation (6 504 \$ x 2 trimestres)
159 333,00 \$	Formation de base en entreprise (mesure 15194*)
172 341,00 \$	

À recevoir au Centre de formation des adultes

25 000,00 \$	Montant de remise, selon entente 2023-2024 (et suivantes)
0,00 \$	Ajustement rétroactif 2024-2025 en lien avec financement validé MÉQ des ETP (Lancement d'entreprise : attendus vs reçus)
3 191,00 \$	Adhésion 2025-2026 FQR – Formation Québec en réseau (facture du 27.08.2025)
1 904,00 \$	Adhésion 2025-2026 FCSSQ-TRÉAQ (facture du 27.08.2025)
30 095,00 \$	

142 246,00 \$

Montant à verser par le CSSI (CFA) à Groupe Collegia sur présentation de facture au 30.06.2026, avec ajustement ultérieur à considérer si écarts dans le financement obtenu

Il est proposé par madame Anna Lapierre-Renaud, appuyée par madame Annick Nadeau, que le Centre de services scolaire des Îles verse au Cégep de la Gaspésie et des Îles un montant de 160 854 \$ en lien avec les activités de formation réalisées en 2024-2025 ainsi qu'un montant de 142 246 \$ en lien avec les activités de formation réalisées en 2025-2026, dans le cadre de son SAE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-042)

8. Amendement à la Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

En raison de l'augmentation des coûts des produits et des services au cours des dernières années, ainsi que de l'ajout d'une gestionnaire d'établissement au niveau secondaire, le Comité de répartition des ressources recommande de modifier la politique 12.1 : *Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*.

Cette modification vise à mieux refléter la réalité actuelle, à assurer une plus grande efficacité administrative et à permettre la réalisation des achats courants dans des conditions mieux adaptées aux besoins des établissements.



Il est proposé par monsieur Martin Paquette, appuyé par madame Céline Chevarie, d'apporter la modification suivante à la politique 12.1 du CSSI :

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS À CONTRACTER

Contrat d'approvisionnement en biens, en services techniques et en technologies de l'information

≥ 15 000 \$ et < 25 000 \$	Demande directe de prix, par écrit (2 fournisseurs minimum)	Direction générale Directions de services
< 15 000 \$	Gré à gré	Direction générale Directions de services Directions d'établissements Gestionnaire d'établissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-043)

9. **Correspondance**

Aucune correspondance.

10. **Affaires diverses**

- Motion de félicitations à toutes les boursières et à tous les boursiers de la Fondation Madeli-Aide pour l'année 2026. La Fondation a remis 110 bourses, représentant un investissement de plus de 200 000 \$, à des étudiantes et étudiants des niveaux professionnel, collégial et universitaire.
- En cette nouvelle rentrée scolaire, madame Isabelle Gilbert souligne la croissance continue de la clientèle scolaire du CSSI, avec dix élèves de plus cette année.

11. **Période de questions-commentaires du public (15 minutes)**

Aucune question du public.

12. **Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Cédric Bergeron, appuyé par madame Marie-Christine Leblanc, de lever la réunion. Il est 19h26.

Amélie Farrah, présidente du CA

Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général